BL-1243

MICROBICIDE LIQUIDE

SOLUTION

INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION: 23732 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTII	Σ:	
Glutaraldéhy	/de50%	(par poids)

DANGER





CONTENU NET: Litres

Laboratoires Buckman du Canada Itée 351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES: 1-450-424-4404

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Un antimicrobien utilisé pour lutter contre les champignons et les bactéries sulfatoréductrices dans les forages pétroliers, les travaux en champ de pétrole et les systèmes d'eau en champ de pétrole tels que réservoirs d'eau d'injection de vapeur, eau de crue, eau d'injection, eau d'étang de retenue, eau de puisard et réservoirs d'eau.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.

EAUX DE CRUE:

BL-1243 Microbicide Liquide doit être ajouté au système d'eaux de crue à un endroit propice à un mélange uniforme tel que l'aire d'ajout de l'eau réparatrice du réservoir d'entretien.

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter de 100 à 200 ppm de BL-1243 Microbicide Liquide dans le système (90-180 mL de BL-1243 Microbicide Liquide par 1 000 litres d'eau de crue). Répéter jusqu'à ce que l'élimination soit atteinte.

Dose ultérieure : Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter 20 à 100 ppm de BL-1243 Microbicide Liquide dans le système (18-90 mL de BL-1243 Microbicide Liquide par 1 000 litres d'eau de crue) une fois par semaine ou selon le besoin pour garder la maîtrise du système.

BOUES EXCAVÉES/FORAGE:

BL-1243 Microbicide Liquide doit être ajouté au système de fluide de forage à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin à boue de recirculation.

Dose initiale: Ajouter de 50 à 1 000 ppm de BL-1243 Microbicide Liquide (de 0,720 litre à 14,4 litres de BL-1243 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide) dans une boue de forage fraîchement préparée, selon la gravité de la contamination.

Dose ultérieure : Maintenir une concentration de 50 à 1 000 ppm de BL-1243 Microbicide Liquide (de 0,720 litre à 14,4 litres de BL-1243 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide additionnel), ou au besoin, selon la gravité de la contamination.

COMPLÉTION, FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT:

BL-1243 Microbicide Liquide doit être ajouté à la complétion et au fluide de reconditionnement à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation.

Ajouter de 50 à 1 000 ppm de BL-1243 Microbicide Liquide (de 0,720 litre à 14,4 litres de BL-1243 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide) dans le fluide fraîchement préparée, selon la gravité de la contamination. Faire circuler le fluide de reconditionnement jusqu'à ce que le fluide demeure clair puis fermer le système et laisser au repos pour plusieurs heures. Retirer le fluide de reconditionnement. Le puit devrait être prêt pour la production.

FLUIDES POUR OBTURATION PAR PACKER:

BL-1243 Microbicide Liquide doit être ajouté au fluide à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Ajouter de 50 à 600 ppm de BL-1243 Microbicide Liquide (de 0,720 litre à 8,7 litres de BL-1243 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide) dans le fluide fraîchement préparé, selon la gravité de la contamination. Sceller le fluide pour obturation traité dans le mur entre le tubage et la colonne de production.

PRÉCAUTIONS

DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Brûle la peau. Nocif par inhalation. Nocif ou mortel par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs du produit. Ne pas ingérer. Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Avis au médecin: L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. La probabilité de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

ÉLIMINATION

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE: Les solutions de BL-1243 Microbicide Liquide sont incompatibles avec un bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et traiter ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -21°C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour le stockage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38°C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27°C. Afin d'éviter toute contamination, ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))